

LA CHARTE

PREAMBULE

Situé sur la commune de Villaz, au-dessus d'Annecy, Artyshow a été créé en 2014. Son objectif est de présenter des œuvres d'artistes contemporains, avec la double ambition d'accueillir des artistes dont la démarche artistique est forte et cohérente et de tisser un lien avec le territoire et ses habitants.

Pour ce faire, l'école et les commerçants sont impliqués différemment chaque année en amont afin de sensibiliser les habitants à la mise en place d'Artyshow.

Des visites commentées pour des publics, spécifiques (scolaire, seniors) ou non, sont organisées.

Par ailleurs, des habitants s'engagent à héberger les artistes qui le souhaitent et un dîner festif « Le grand festin » est organisé le samedi soir et réunit les artistes, les organisateurs et les hôtes.

Ce lien, nous souhaitons également contribuer à le créer entre les artistes. Pour cela, à chaque édition nous proposons à chaque artiste de produire une œuvre à partir d'un thème qui se veut une opportunité de faire œuvre commune et de contribuer à une rencontre artistique qu'est aussi Artyshow. Un espace est dédié à cette exposition collective.

Au cours des années, Artyshow a rencontré une forte participation du public qui prouve que notre démarche porte ses fruits. La qualité et la diversité des œuvres présentées, la présence des artistes permettent à chaque visiteur d'y trouver son compte mais aussi de sortir de sa zone de confort. Beaucoup apprécie de pouvoir échanger avec les artistes.

Les retours très positifs des artistes nous confortent aussi dans notre fonctionnement et dans l'attention que nous portons à leur accueil dans les meilleures conditions possibles au regard de la taille de la commune.

LES CRITERES DE PARTICIPATION :

Toutes les disciplines de l'art contemporain sont éligibles.

Seuls peuvent candidater les artistes ayant un n° SIRET ou étant inscrits à la Maison des Artistes.

Les artistes sélectionnés s'engagent à n'exposer que des œuvres originales et en cohérence avec le travail présenté dans leur dossier artistique.

Un artiste ne peut pas exposer plus de deux fois consécutives. D'une édition à l'autre l'artiste s'engage à présenter un travail différent ou nouveau.

LES DATES

- Installation : dimanche 12/11/2023 entre 10h et 20h à l'Espace d'animation
- Visites commentées : du lundi 13/11/2023 au vendredi 17 /11/2023
Pour les scolaires et tout public. Les visites sont faites par les médiateurs culturels de L'Esperluette (*l-esperluette.fr*) afin de favoriser un accès à la démarche artistique en général et à celles des artistes exposés en particulier.
- Ouverture tout public : - Vendredi 17/11/2023 à 17h - Vernissage à 19h
- Samedi 18/11/2023 de 11h à 18h
- Dimanche 19/11/2023 de 10h à 17h

La présence des artistes est donc indispensable

- dimanche 12/11/23 pour l'installation
- vendredi 17/11/2023 pour le vernissage
- samedi 18/11/23 et dimanche 19/11/23 aux horaires d'ouverture

Par respect pour le public, le démontage des espaces par les artistes ne pourra se faire qu'après 17h15.

LE FONCTIONNEMENT

- Les artistes présélectionnés sont contactés et invités à envoyer un dossier de candidature.
- Après étude des dossiers, les artistes retenus recevront la confirmation officielle de leur participation à l'exposition Artyshow.
- Une rencontre dans les ateliers des artistes avec des membres du comité sera organisée afin d'échanger avec eux sur leur travail et de préparer la médiation ainsi que l'exposition.
- La présence des artistes est obligatoire sur le week-end d'ouverture à tout public.

COMITE DE SELECTION

Un comité constitué de personnes du monde de l'art et d'élus de la commune sélectionnera les artistes sur la base des dossiers présentés.

La sélection s'effectue en toute indépendance et, en tout état de cause, le comité est seul souverain dans ses décisions.

COMMISSARIAT D'EXPOSITION

Les artistes installent leurs œuvres en lien avec les commissaires d'exposition, qui sera garants de la cohérence de l'ensemble

ESPACE PAR ARTISTE

Chaque artiste dispose d'un espace comprenant entre 4 et 6 panneaux d'exposition de 1m20 de large et 2m20 de haut. Ces panneaux sont équipés de cimaises.

La disposition précise des panneaux sera transmise aux artistes sélectionnés fin juin.

Il appartient à chaque artiste de prévoir l'accrochage et l'éclairage spécifique de son espace.

Pour les sculpteurs, les socles éventuels sont à prévoir par l'artiste.

L'ensemble de l'installation se fait en relation avec la direction artistique d'Artyshow.

THEME

Pour 2023, le thème retenu est : Métamorphose

Ce thème est laissé à la libre interprétation des artistes qui s'engagent à produire une œuvre dans le format et la technique de leur choix.

COMMUNICATION

Artyshow édite une affiche, un programme et un signet. L'ensemble est diffusé dans les communes aux alentours et Annecy .

Chaque participant recevra un lot de programmes, affiches et signets imprimés ainsi que leurs fichiers numériques à diffuser par ses propres moyens.

Artyshow gère une page facebook et Instagram et une diffusion sur le site de la commune. Une information sera faite par le biais de tous les medias à disposition sur la commune et dans le bassin du Grand Annecy.

En amont de la manifestation, des teasers seront réalisés dans les ateliers des artistes et diffusés en annonce sur la page Facebook, Instagram et sur le site de la mairie *villaz.fr*

Les artistes, indépendamment de l'organisation, sont autorisés à inviter des journalistes ou personnalités du monde de l'art afin de valoriser leur travail.

VENTE

Les artistes sont libres de vendre leurs œuvres pendant l'exposition ; **elles devront cependant rester exposées jusqu'au démontage.**

RESPONSABILITE

Durant toute la durée de l'exposition, l'artiste est responsable de ses œuvres.

La salle d'animation est fermée en dehors des horaires d'exposition. Il n'y a pas de gardiennage de nuit.

Durant les médiations, les œuvres sont sous la responsabilité, déléguée par la Mairie de Villaz, des médiateurs. Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants.

Il appartiendra à chaque artiste de prendre toute disposition nécessaire en matière de responsabilité civile, de détérioration ou de vol.

La mairie dégage toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour pouvoir candidater, chaque artiste devra faire parvenir au comité de sélection, en version numérique, un dossier constitué des éléments suivants :

- Un exemplaire de la Charte signée
- 5 photos maximum (format Jpeg ou pdf) de bonne définition avec titres et dimensions des œuvres
- Un descriptif pour chaque œuvre, technique utilisée et date de création
- Un bref CV et un petit texte de présentation de la démarche artistique

La date limite de réception des dossiers est fixée au 30 avril 2023. Le comité en accusera réception par retour de mail.

Adresse d'envoi : artyshow.villaz@gmail.com

Les artistes retenus en seront informés au plus tard **le 5 juin 2023** par courriel.

ENGAGEMENT DE L'ARTISTE

Tout artiste sélectionné s'engage à :

- Installer son espace le dimanche 12 novembre entre 14h et 20h
 - Être présent sur le lieu d'exposition
- vendredi 17/11/2022 à partir de 17h
- samedi 18/11/22 et dimanche 19/11/22 aux horaires d'ouverture

CONTACTS:

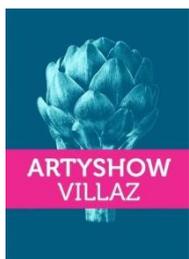
Par courriel à : artyshow.villaz@gmail.com

Ou par courrier à : ARTYSHOW

Mairie
1 place de la mairie
74370 VILLAZ

Pascale Debruères 06-24-40-91-25

Séverine Delétraz-Conte 06-81-14-80-63



ENGAGEMENT

Je soussigné-e,,
déclare avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement énoncées dans la charte pour l'édition 2023
et les accepter.

Adresse :

Tel : Courriel :

Site Internet et/ou réseaux sociaux le cas échéant :

.....

.....

Fait à

Le :

Signature :